

Atelier : le sport au-delà du service municipal des sports (urbanisme, éducation, espaces verts, ...)

Mercredi 23 Mars animateur : Dominique Charrier

Introduction :

Un service des sports est donc chargée de la réflexion, la coordination, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique sportive et des actions permettant au plus grand nombre d'accéder à une pratique sportive.

L'objectif général est d'optimiser, améliorer et développer l'offre sportive sur le territoire (équipements, dispositifs...) :

- Mettre à disposition des équipements adaptés et sécurisés
- Proposer des animations et dispositifs répondant aux attentes et besoins des usagers
- Soutenir les acteurs sportifs, et notamment les associations, dans leur fonctionnement habituel et leurs projets (organisation de manifestations...)
- Répondre à l'évolution de la pratique

Traditionnellement, un service des sports est organisé de la façon suivante :

- Une **gestion administrative** du service (entre autres l'attribution de subventions, les assurances...),
- Un **pôle technique** (gestion des équipements sportifs en ce qui concerne la programmation, la construction, l'entretien des équipements, la mise en sécurité...),
- Un **pôle animation** (organisation de l'enseignement des APS, des projets pédagogiques avec les écoles, des activités péri et extra-scolaires).

Et parfois un pôle manifestation..

Pour chacune des fonctions énoncées, l'intervention du service des sports semble se confronter à quatre dynamiques que l'on peut résumer ainsi :

1. **Le faire** : il s'agit de gérer les services avec ses propres moyens, ses compétences sans faire appel à l'extérieur.
2. **Le faire avec**: où l'on échange des savoir-faire, des contacts, sans obligation de liens particuliers entre les partenaires. Dans cette perspective, les interrelations sont prises dans des préoccupations économiques souvent organisées au titre d'une expertise, selon une hiérarchisation des savoirs.
3. **Le faire ensemble** : où l'on recherche, une force de lien, , une qualité de la relation, une reconnaissance réciproque. Cette alliance-là s'inscrit dans une logique de construction partagée.
4. **Le faire faire** :

Le choix de l'une des 4 dynamiques se discute au regard des orientations de la politique sportive locale. Le service des sports décidera ce qu'il est possible de faire en fonction des moyens disponibles.

C'est la raison pour laquelle chaque action est analysée en fonction :

- De critères financiers (coût prévisionnel),

- De critères de compétences (les agents peuvent-ils mettre les actions en œuvre ?),
- De critères techniques (équipements et matériels),
- De critères organisationnels.

L'ensemble des fonctions traditionnellement dévolues au service des sports peuvent impliquer diverses contraintes :

- Le manque de temps,
- De compétences,
- De moyens financiers,
- De personnel

Le nombre et la taille des missions engagées peuvent orienter vers une collaboration avec les autres services municipaux, ce qui nous amène à la notion suivante : **la transversalité.**

“Le principe de transversalité consiste à mobiliser les services des collectivités territoriales qui interviennent directement ou indirectement ; ... ; pour les amener à travailler de manière commune et transversale.” Halter, J. (2007). Politiques territoriales de jeunesse et transversalité. *Agora débats/jeunesses*, 43, 44-54. <https://doi.org/10.3917/agora.043.0044>